

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAX

R E C E P I S S E D E D E P O T

55 AVENUE VICTOR HUGO
BP 301 - 40107 DAX CEDEX
TEL: 58 90 06 84, FAX: 58 74 48 02
R.C.S. SUR MINITEL 36 29 22 22

LEGI CONSEILS SUD-OUEST

3 RUE JEAN RAMEAU

40100 DAX

V/REF :
N/REF : 89 B 132 / A-1361

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/11/95, SOUS LE NUMERO A-1361,

ACTE S.S.P. EN DATE DU 04/10/95

CESSION DE PARTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
ETABLISSEMENTS LABADIE
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
GIBRET
40380 MONTFORT EN CHALOSSE

R.C.S DAX B 350 344 578 (89 B 132)

LE GREFFIER

CESSIONS DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

- Madame BASORA Marie Josée épouse DARBOUCABE,
demeurant à SORT EN CHALOSSE (Landes), Route de Poyartin,

Née à PAU (64), le 1^{er} AVRIL 1955,

Ci-après dénommée "le Cédant"

D'UNE PART

- Mademoiselle LABADIE Sandrine,
demeurant à GIBRET (Landes),

Née à MONT-DE-MARSAN (40), le 28 MAI 1972,

- Mademoiselle LABADIE Florence,
demeurant à GIBRET (Landes),

Née à MONT-DE-MARSAN (40), le 8 OCTOBRE 1973,

- Monsieur LABADIE Fabrice,
demeurant à GIBRET (Landes),

Né à MONT-DE-MARSAN (40), le 17 JUILLET 1975,

- Mademoiselle LABADIE Séverine,
demeurant à GIBRET (Landes),

Née à MONT-DE-MARSAN (40), le 17 AVRIL 1977,

Ci-après dénommés "le Cessionnaire"

D'AUTRE PART

LF LF DJS
LS LS

... / ...

FACE ANNULÉE
Art. 878 du C.G.I.
Arrêté du 20 Mars 1958

ONT, PRÉALABLEMENT A LA CESSIION DE PARTS SOCIALES FAISANT L'OBJET DES
PRÉSENTES, EXPOSÉ CE QUI SUIT

EXPOSÉ

I - Suivant acte sous seing privé, en date à GIBRET du 24 MARS 1989, il a été constitué entre Monsieur LABADIE Gérard et Madame DARBOUCABE Marie Josée une Société à Responsabilité Limitée sous la dénomination sociale « ÉTABLISSEMENTS LABADIE » ayant son siège à GIBRET (Landes) et pour objet la fabrication, la vente et la revente de tout matériel avicole.

Il a été fait uniquement des apports en espèces.

Le capital social, formé par la réunion de ces apports, a été fixé à CINQUANTE MILLE FRANCS, et divisé en CINQ CENTS Parts Sociales de chacune CENT Francs de valeur nominale, numérotées de 1 à 500 inclus, entièrement libérées et aussitôt réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

La gérance de la Société est actuellement confiée à Monsieur LABADIE Gérard pour une durée illimitée.

La durée de la Société a été fixée à CINQUANTE années à dater de son immatriculation de la Société au Registre du Commerce de DAX.

II - Aux termes de l'article 12-I des statuts : *"Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'éléments isolés, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des conjoints ou ex-conjoints, donations, ainsi que tous actes ayant pour but ou conséquence le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales existantes, sont soumises à agrément"*.

III - Enfin, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX sous le numéro B 350 344 578 et au SIRET sous le numéro 350 344 578 00017.

CET EXPOSÉ TERMINÉ, IL EST PASSÉ, COMME SUIT, AUX CESSIIONS DE PARTS SOCIALES,
OBJET DES PRÉSENTES

CESSIIONS DE PARTS SOCIALES

Par les présentes, Madame DARBOUCABE Marie Josée cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- Mademoiselle LABADIE Sandrine, qui l'accepte, VINGT parts sociales, portant les numéros 421 à 440 inclus, lui appartenant dans la S.A.R.L. « ÉTABLISSEMENTS LABADIE »,
- Mademoiselle LABADIE Florence, qui l'accepte, VINGT parts sociales, portant les numéros 441 à 460 inclus, lui appartenant dans la S.A.R.L. « ÉTABLISSEMENTS LABADIE »,
- Monsieur LABADIE Fabrice, qui l'accepte, VINGT parts sociales, portant les numéros 461 à 480 inclus, lui appartenant dans la S.A.R.L. « ÉTABLISSEMENTS LABADIE »,
- Mademoiselle LABADIE Séverine, qui l'accepte, VINGT parts sociales, portant les numéros 481 à 500 inclus, lui appartenant dans la S.A.R.L. « ÉTABLISSEMENTS LABADIE ».

PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

Les Cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés. Ils auront seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. A cet effet, le Cédant met et subroge les Cessionnaires dans tous les droits et actions attachés aux parts cédées.

DJS

LS LF LF ... / ...
 LS

FACE ANNULÉE
Après avis du C. G. I.
Paris du 20 Mars 1958

PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix de QUATRE CENTS FRANCS (400 F) la part sociale, soit, pour les QUATRE VINGTS Parts cédées, TRENTE DEUX MILLE FRANCS (32 000 F), qui a été payé comptant ce jour-même au Cédant qui le reconnaît et en consent bonne et valable quittance aux Cessionnaires soussignés, chacun à concurrence de HUIT MILLE FRANCS (8 000 F).

AGRÉMENT À LA CESSION PAR LES ASSOCIÉS

Monsieur LABADIE Gérard, seul Associé avec le Cédant et Gérant, déclare expressément donner son agrément aux cessions de parts sociales, objet des présentes.

MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la cession de parts sociales qui précède, les soussignés,

Décident d'apporter à l'article 7 des statuts relatif au capital social les modifications ci-après :

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS.

Il est divisé en CINQ CENTS Parts sociales de CENT FRANCS chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 500 inclus, entièrement souscrites et libérées, et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, à la suite des cessions de parts sociales intervenues le 4 OCTOBRE 1995, savoir :

- A Monsieur LABADIE Gérard,
à concurrence de DEUX CENT CINQUANTE Parts,
Numérotées de 1 à 250 inclus, ci 250 Parts
- A Madame DARBOUCABE Marie Josée,
à concurrence de CENT SOIXANTE DIX Parts,
Numérotées de 251 à 420 inclus, ci 170 Parts
- A Mademoiselle LABADIE Sandrine,
à concurrence de VINGT Parts,
Numérotées de 421 à 440 inclus, ci 20 Parts
- A Mademoiselle LABADIE Florence,
à concurrence de VINGT Parts,
Numérotées de 441 à 460 inclus, ci 20 Parts
- A Monsieur LABADIE Fabrice,
à concurrence de VINGT Parts,
Numérotées de 461 à 480 inclus, ci 20 Parts
- A Mademoiselle LABADIE Séverine,
à concurrence de VINGT Parts,
Numérotées de 481 à 500 inclus, ci 20 Parts

TOTAL ÉGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 500 Parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les CINQ CENTS Parts sociales existantes ont été souscrites en totalité et intégralement libérées et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

SIGNIFICATION - DÉPÔT

Conformément aux dispositions de la loi n° 88-15 du 5 JANVIER 1988, la signification des présentes pourra être faite par le simple dépôt au siège social d'un original de l'acte de cession contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt.

LF LF

LS LS

DJS

... / ...

FACE AVAILABLE
AM. OR. R. CO. I.
APR 20 1961

Le présent acte sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX, tous pouvoirs étant donnés à tout porteur d'expéditions ou d'originaux du présent acte en vue de l'accomplissement de cette formalité.

DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les parties rappellent ici en tant que de besoin que les cessions de parts sociales qui précèdent ne peuvent entraîner la dissolution de la Société.

MENTIONS - PUBLICITÉ - POUVOIRS

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur LABADIE Gérard, avec faculté de substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légale et autres qu'il y aura lieu.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par les Cessionnaires qui s'y obligent.

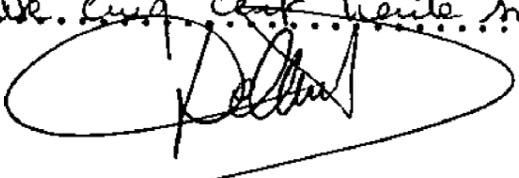
DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le Cédant et les Cessionnaires font, en tant que de besoin, élection de domicile en leur demeure respective sus-indiquée.

FAIT A GIBRET
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE
Et le 4 OCTOBRE
En NEUF exemplaires originaux

"Bon pour cession de quatre vingt parts sociales. Dont quittance"

"Bon pour acquisition de vingt parts sociales" ^{Dau} Labadie
"Bon pour acquisition de vingt parts sociales" Labadie
"Bon pour acquisition de vingt parts sociales" Labadie
"Bon pour acquisition de vingt parts sociales" Labadie

VISÉ POUR TAXE ET ENREGISTRÉ A DAX SUD-EST soixante huit francs -
Le 27. octobre 1935
Bord. N° .. 498:4 Fo 100
Reçu: .. mille cinq cent trente six francs -


FACE ANNULEE
AN. 836 du C.G.I.
Arrêté du 20 Mars 1954